

**COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 1^{er} MARS 2021
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 22 février 2021.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, Mme Chrystelle CATON, M. Hervé PRIVAS, M. Didier TESTE, M. Tony TORNAMBE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON, M. Éric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER.

Suppléants : M. Moussa DIOP, M. Lucien DERFEUILLE, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Jérôme BUB (pouvoir donné à Mme Chrystelle CATON), Mme Christiane CHARNAY, M. François PINGON (pouvoir donné à M. Jean-Louis ROUSSIER), M. Pierre DUSSURGEY, M. Thierry SALLANDRE, Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, Mme Annick GUICHARD, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : Mme Laurence FRETY.

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX, M. Rémi PONCELET.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 7 décembre 2020 ;
- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Comité syndical du SyGR et Bureau – Modifications ;
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir ;
- Points divers et questions.

Mme Laurence FRETY est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 7 décembre 2020

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 7 décembre 2020, puis elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 43 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Film Agence de l'eau présentant la thématique prévention des inondations et restauration des cours d'eau

Mme la Présidente indique qu'il est proposé de présenter une notion technique ou un film pédagogique en introduction à chaque comité syndical. L'Agence de l'eau a élaboré des vidéos explicatives du fonctionnement des rivières. Celui de la séance précédente a présenté le fonctionnement de la rivière, la circulation des sédiments par la rivière et la circulation des poissons. Celui de la présente séance explique la thématique prévention des inondations et restauration des cours d'eau, la gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI, et la notion « laissons plus d'espace à la rivière ».

Le film est présenté. Il peut être visualisé sur internet via le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=IzrwF4XKUBk>

Mme PAPIRNYK donne des explications suite à cette présentation. Ces films de l'Agence de l'eau sont riches d'informations. Sur celui de la présente séance, on peut relever notamment l'image « en ville, avec le recul des digues, la rivière est plus attractive pour les riverains », on visualise le cours d'eau, qui a été maintenu dans son lit mineur, la présence de risbermes, qui permettent en temps ordinaire des cheminements doux et qui ont leur rôle en temps de crue, permettant au cours d'eau de déborder d'abord sur ces espaces, et réduire ainsi les débordements en contre haut. Une autre image, montre la connexion du cours d'eau avec des zones humides, des forêts alluviales, des espaces moins vulnérables sur lesquels le cours d'eau pourra d'abord déborder lors de crues. De plus, ce film illustre également le transport solide et l'utilité des sédiments, galets, graviers. Enfin, l'importance du fonctionnement et de la solidarité à échelle d'un bassin versant est rappelée.

3. Débat d'orientation budgétaire (délibération n°2021_01D)

Madame Virginie OSTOJIC rappelle que d'après la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent

obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget. Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui a été envoyé aux délégués avec la convocation au présent Comité syndical le 22 février 2021.

Madame Virginie OSTOJIC ouvre le débat d'orientation budgétaire par rappelant le contexte et les orientations pluriannuelles. Les actions du SyGR s'inscrivent à l'appui des documents outils qui traduisent la stratégie du bassin versant : le Contrat de Rivière Gier et affluents, le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Gier) et l'entente SEM-SyGR.

Le contrat de rivière est constitué de 3 volets. Il est fini, le bilan sera réalisé en 2021 et un prochain contrat devrait se construire sur des bases similaires.

Le PAPI Gier est constitué de 7 axes et il est à objectif prévention des inondations.

L'entente SEM SyGR est mise en œuvre pour travailler avec SEM à échelle du bassin versant, elle est garante de la cohérence des actions et permet la mutualisation de postes et d'actions.

Pour l'année 2021, les orientations budgétaires sont axées sur les principaux thèmes suivants :

- Entretien de la végétation,
- Actions menées dans le cadre de l'entente SEM-SyGR,
- Restauration du Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère,
- Continuité écologique, avec les études sur le Mézerin et la Combe d'Enfer,
- Ouvrages de type digues, étude état des lieux diagnostic puis études de danger,
- Prévention des risques ; il est prévu de renforcer la sensibilisation et culture du risque, avec la formation des élus et techniciens, la création d'un groupe de travail pour les PCS et DICRIM à destination des communes, la pose de repères de crues,
- Dépenses de personnel du SyGR.

Il est ensuite présenté les éléments financiers, recettes et effectifs.

Mme PAPIRNYK explique les éléments de calculs concernant les contributions de l'année 2021 qui seront à voter au prochain comité syndical du 15 mars. Ces contributions resteront stables par rapport aux années précédentes, soit, un montant total de 288 133,00 €, 23 147 € sur la partie fonctionnement et 264 986 € sur la partie investissement. Une répartition 80% GEMAPI, 20% hors GEMAPI est ensuite réalisée.

Les clés de répartition sont les suivantes :

► **Contributions bloc 1 GEMAPI :**

- Clé de répartition N° 1 : dépenses fonctionnement

Participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier.

- Clé de répartition N° 2 : dépenses investissement

70 % : communes membres au prorata de la population habitant sur le bassin versant du Gier.

30 % : supporté par les communes directement bénéficiaires des travaux - Dépenses travaux à vocation hydraulique, inondations.

► **Contributions bloc 2 complémentaire GEMAPI :**

Participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier.

Ensuite, Mme PAPIRNYK présente les tableaux d'effectifs depuis 2013. Ce tableau illustre l'évolution du syndicat. D'un contractuel (à mi-temps) en 2014, le SyGR présente au 1^{er} janvier 2021 une équipe de trois agents. De plus, un recrutement en cours sur le poste de chargé de mission risque inondation et sensibilisation. Puis, les avantages sociaux accordés aux agents sont présentés, notamment la participation aux mutuelles et le remboursement d'abonnement de transport. Ces chiffres sont des estimations prévisionnelles inscrites aux BP. Enfin, les données relatives au traitement indiciaire et charges sont exposés et traduisent également la constitution progressive de l'équipe du SyGR.

Les résultats prévisionnels de clôture de l'exercice 2020 sont présentés.

Les montants de chaque section et leur évolution sur plusieurs années sont présentés. Le contenu est expliqué pour chaque section :

- Section FONCTIONNEMENT – DEPENSES
- Section FONCTIONNEMENT – RECETTES
- Section INVESTISSEMENT – DEPENSES
- Section INVESTISSEMENT – RECETTES

Le rapport d'orientation budgétaire présente les tableaux par section et chapitre et liste le contenu des chapitres.

Les subventions sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, La Région, le Département, ainsi que l'Etat dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Seules les subventions dont le SyGR a reçu l'arrêté attributif ou la convention attributive sont inscrites.

M. MAISONNEUVE demande en quoi consiste l'étude de gouvernance qui est inscrite au chapitre 011 de la section de fonctionnement. Mme PAPIRNYK indique que cette étude a démarré en 2017, pour structurer le syndicat au 1^{er} janvier 2018 suite à la prise en compte de la création de la compétence GEMAPI. Une étude prospective a été réalisée et cette étude a contribué à la rédaction des nouveaux statuts du syndicat. Pour la période à venir, cette étude est à l'échelle du territoire du Gier et concerne également les ravins rhodaniens, affluents rive droite du Rhône, de Givors à Condrieu. Une réunion avec les partenaires va avoir lieu fin mars. Cette démarche va se dérouler jusqu'en septembre - octobre 2021.

M. MAISONNEUVE demande pourquoi les résultats reportés sont si conséquents par rapport à ce qui était prévu, est-ce un décalage dans les travaux ? Mme PAPIRNYK indique que c'est lié au choix réalisé en 2013 de réaliser un lissage des contributions. Il a été calculé les montants des travaux, les montants en fonctionnement et investissement nécessaires, divisés par 7, la durée du Contrat de Rivière. L'objectif est d'avoir des contributions stables et éviter de grands écarts selon les années. Un excédent s'observe temporairement du fait de ce lissage. Par ailleurs, il y a eu aussi un décalage du programme initialement envisagé du fait de la particularité des situations. Par exemple, à Saint-Romain-en-Gier, il a été décidé de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage du fait de la complexité du site. Sur Givors il y a eu des scénarios étudiés en plus. Mme OSTOJIC précise qu'au regard des travaux qui vont être menés, les contributions actuelles vont être insuffisantes et seront à redéfinir sur les années à venir. L'étude prospective réalisée dans l'étude de gouvernance GEMAPI l'a montré. La prospective financière sera remise à jour cette année.

Mme OSTOJIC précise qu'au regard des travaux qui vont être menés, les contributions actuelles vont être insuffisantes et pourraient passer du simple au double. L'étude prospective réalisée dans l'étude de gouvernance GEMAPI avait montré la nécessité d'une augmentation conséquente sur le bloc GEMAPI notamment. La prospective financière qui sera remise à jour cette année permettra de le confirmer ou non.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 43 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

4. Comité syndical du SyGR et Bureau – Modifications (délibération n°2021_02D)

L'installation du comité syndical du SyGR a eu lieu en date du 14 septembre 2020, où Monsieur Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL a pris place en qualité de délégué titulaire pour la commune de Riverie.

Monsieur Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL a démissionné ; et Monsieur Éric MAISONNEUVE a été désigné comme délégué titulaire du SyGR par la délibération n°2021-04 du conseil municipal de Riverie en date du 1^{er} février 2021.

De plus, lors du conseil d'installation du 14 septembre 2020, le nombre de vice-présidents a été fixé à quatre et le nombre des autres membres du bureau à un. Le poste de secrétaire du bureau a été créé. Lors de ce même comité syndical, les délégués ont aussi voté pour les membres du bureau, désignant ainsi :

- Madame Chrystelle CATON, 1^{ere} vice-présidente du Comité Syndical,
- Madame Christiane CHARNAY, 2^{ème} vice-présidente du Comité Syndical,
- Monsieur Jean-Pierre CID, 3^{ème} vice-président du Comité Syndical,
- Monsieur Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL, 4^{ème} vice-président du Comité Syndical,
- Monsieur Martin DAUBREE, Secrétaire du bureau.

Suite à la démission du 4^{ème} vice-président du Comité Syndical, Monsieur Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL, il est proposé de modifier le nombre de vice-présidents, passant de quatre à trois.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de modifier le nombre de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents est fixé à trois. Le nombre des autres membres du bureau est maintenu à un. Les membres du bureau syndical seront par conséquent la Présidente, les trois vice-présidents déjà en fonction et le secrétaire du bureau.
- **DECLARE** que Monsieur Éric MAISONNEUVE est délégué titulaire pour la Commune de Riverie.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 43 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

5. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme MURIGNEUX indique que la Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 14 septembre 2020 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

N° engagement	Prestataire	Descriptif / Commentaire	Montant engagement total en € TTC
Forfaits - Site Internet			
SI210003	1&1	Frais d'abonnement - 18 € TTC / mois	216,00
SI210004	BOUYGUES TELECOM	Forfait de téléphone - année 2021	284,83
Plateforme de dématérialisation des marchés publics			
SI210005	DEMATIS	Abonnement plateforme marchés publics - année 2021	399,60
Petites fournitures d'équipement			
SI210017	PHARMACIE COLLINET VERICEL	Masques et Gels	226,73
Livres - Abonnements			
SI2100010	CEREMA	Guide international sur les digues 2019	250,00
Véhicule SyGR			
SI210011	IMMOBILIERE DABRETEAU	Location parking véhicule du SyGR	651,48
SI210015	EDENRED FUEL CARD	Frais carburant - Pack service - Année 2021	600,00
Conseils juridiques - Assistance CDG 69			
SI210006	CDG69	Conseils juridiques 2021	2 847,00
SI210016	CDG69	Participation gestion dossier assurance 2021	143,87
		TOTAL	5 619,51

6. Points divers et questions

- Entretien de la végétation – travaux hivernaux :

M. PONCELET présente les travaux d'entretien de la végétation hivernaux, qui ont constitué à :

- Abattage, élagage sélectif (arbres en mauvais état, essences inadaptées) ;
- Retrait d'embâcles ;
- Plantations d'essences adaptées ;
- Evacuation et broyage des produits de coupe.

La période à privilégier pour ces travaux est en hiver, lors du repos végétatif. En effet, l'absence de feuilles et la descente de sève allègent la partie aérienne de l'arbre et facilitent

l'opération. Les produits de coupe sont moindres. De plus, ces travaux de bucheronnage perturbent moins la faune et ses habitats lorsqu'ils sont réalisés en hiver (hors période de reproduction de l'avifaune, émergence insectes).

M. PONCELET précise que des actions ont été réalisées en partenariat avec la Ville de Givors, notamment pour le broyage. Des plantations et des boutures ont aussi été faites. Ces travaux représentent les huit jours des Brigades Natures.

Mme Chrystelle CATON questionne au sujet de la gestion réalisée sur les robiniers faux acacias. Rémi Poncelet indique qu'ils sont abattus et un tableau liste les secteurs, afin que l'entretien et le suivi soit réalisé les années suivantes. Mme CATON évoque différentes méthodes qui ont été testées sur un secteur. L'écorçage n'avait pas très bien fonctionné, en revanche, la méthode gammar a donné de bons résultats.

- Informations en provenance de réunions avec la DDT :

Fiches remblais :

Mme PAPIRNYK présente les fiches pratiques élaborées par la DDT du Rhône et la DREAL sur les mouvements de sol en zone agricole et naturelle.

Il s'agit de fiches à destination des collectivités, constituant une boîte à outils.

Les enjeux associés sont environnementaux (pollution, protection des zones humides, ...), sécuritaires (en zone inondables par exemple), agricole (respect de ces terres, ...) , urbanistiques et paysagers.

Dans l'espace réservé aux collectivités du site internet des services de l'État dans le Rhône, les fiches relatives au contentieux pénal de l'urbanisme, à l'attention exclusive des collectivités, sont sous le lien :

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Espace-reserve>

ou

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Amenagement-durable-du-territoire/Les-collectivites-face-aux-mouvements-de-sol-en-zone-agricole-et-naturelle>

Mme CATON indique que cette question des remblais est très compliquée surtout dans le secteur de la COPAMO et Givors, soit le péri-urbain. Cela apporte des espèces exotiques envahissantes et implique des moyens financiers, humains, techniques pour la dépollution. Même après avoir enlevé cela perturbe les écosystèmes. Cet outil est donc nécessaire pour agir vite.

- Services APIC :

Les communes peuvent s'abonner à des applications de vigilance concernant les conditions météorologiques.

Le service APIC envoie des alertes sur les précipitations "intenses" ou "très intenses" par pas de temps de 15min à l'échelle communale). Le service VIGICRUES FLASH envoie des alertes sur les risques de "crue forte" et "très forte" également à l'échelle communale.

Il est à noter que le service Vigicrues Flash concerne le réseau non surveillé par le Service Prévision des Crues (donc hors Rhône/Saône/Gier), il lui est donc complémentaire. Ainsi, les

communes ne peuvent pas s'abonner à ce service sur le bassin versant du Gier, mais elles peuvent être concernées sur un autre secteur.

Les communes doivent s'y abonner d'elles-mêmes sur le site : <https://apic.meteo.fr>. Se faisant, elles recevront soit par mail soit par SMS (ou les deux) l'alerte en question. Toutes les communes ne sont cependant pas éligibles à ces deux services. Pour le savoir, lors de la création du compte de la commune, en mettant le code postal, si l'outil annonce : "aucune commune disponible pour ce code postal", alors la commune n'est pas éligible aux 2 services.

Plusieurs communes sont déjà abonnées aux services APIC. Mme PAPIRNYK enverra un mail à ce sujet aux communes qui ne sont pas encore abonnées.

- Sensibilisation formation des élus et techniciens :

Concernant le programme de formation sensibilisation, le SyGR propose une formation sur la conduite à tenir en milieu inondé, à destination des techniciens et des élus. Les élus du comité syndical sont concernés, ainsi que les élus des communes membres. Une aide financière est accordée via le PAPI. Seront présentés les limites d'engagement, savoir ne pas se mettre en danger lors d'une situation de crue, savoir comment réagir face à une personne en difficulté.

La formation s'articule en une journée en deux phases : ½ journée en salle avec maximum 20 personnes, puis ½ journée dans l'eau avec 10 ou 12 personnes. La période d'organisation serait entre mai à septembre. Pour exemple, deux sessions sont en cours d'être programmées en juin pour les agents de la Ville de Givors.

Mme PAPIRNYK demande qui sont les élus qui souhaiteraient participer. M Jean-Pierre CID, Chrystelle CATON, Laurence FRETU et Tony TORNAMBE font part de leur souhait de participer. Un mail d'information sera envoyé suite au comité syndical afin que l'ensemble des délégués titulaires ou suppléants puissent répondre.

Enfin, un rappel est fait concernant la journée technique « être élu d'une structure gestionnaire de digues » organisée par FRANCE DIGUES, il s'agit d'une demi-journée le 15 avril 2021 après-midi, en visioconférence. Les élus qui sont préinscrits sont : Chrystelle CATON, Martin DAUBREE, Cyril MATHEY et Francis DI ROLLO.

- Recrutement chargé de mission prévention des risques inondation et sensibilisation :

Mme PAPIRNYK indique que le candidat retenu s'appelle Jérémy LEPLUS. Il est ingénieur de formation ENGESS de Strasbourg (diplôme d'ingénieur en hydraulique). Il dispose d'une expérience en tant que chargé de mission inondation de 2012 à ce jour à l'EPAMA EPTB Meuse (structure sur une échelle de bassin plus importante, notamment territorialement). Il a les connaissances et les compétences suivantes : commande publique, étude de ruissellement, études hydrauliques et accompagnement des collectivités partenaires en prévention des inondations, gestion de crise et ouvrages de type digues.

Sa date d'arrivée n'est pas encore actée mais elle devrait avoir lieu entre le 19 et le 26 avril.

- Divers :

Le prochain comité syndical aura lieu le lundi 15 mars et concernera le vote du budget primitif.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Fait à Givors, le 8 mars 2021.

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18